

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011**

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal , 155 rue Principale, lundi le 12 décembre 2011 à 20h00.

Sont présents: Monsieur le maire Gilbert Pigeon;  
Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Fernand Caron et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente ainsi que l'inspecteur municipal, Monsieur Therriault.

Sont absents : Guy Berger, Stéphane Berger

Prière, et bienvenue de Monsieur le maire.

**RÉSOLUTION 272-2011 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 273-2011 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 274-2011 ADOPTION DU BUDGET " DÉPENSES " 2012**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière doit préparer et adopter un budget pour l'année financière 2012 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**Il est proposé** par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que le budget " dépenses " qui suit est et soit adopté pour l'année financière 2012 :

<b><u>DÉPENSES</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Administration générale	132 285\$
Sûreté du Québec	32 650
Protection incendie***	29 175
Transport	178 944
Hygiène du milieu	66 325
Urbanisme et mise en valeur du territoire	42 440
Loisirs et culture	11 515
Frais de financement	58 460
Remboursement de capital	248 200
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>799 994\$</b>
	=====
<b>Activités d'investissement</b>	<b>43 000</b>
	<b>842 994\$</b>
	=====

**RÉSOLUTION 275-2011 ADOPTION DU BUDGET " REVENUS " 2012**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière doit préparer et adopter un budget pour l'année financière 2012 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**Il est proposé** par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le budget " revenus " qui suit est et soit adopté pour l'année financière 2012 :

<b><u>RECETTES</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Paielement tenant lieu de taxes (immeubles gouv. Québec)	54 277\$
Transferts (voirie été & hiver)	91 549
Compensation (chalets Lac Touradi)	6 800
Subvention PADEM (assainissement)	50 188
Taxes sur essence	86 022
Péréquation	33 600
Remboursement TVQ	17 000
Compensation collecte sélective	5 000
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS :</b>	<b><u>344 436\$</u></b>
Autres recettes de sources locales	6 200
Tarifcation (ordures, recyclage, égouts)	77 250
Contrat de service Saint-Valérien	35 750
Taxes foncières générales ( 28 779 900\$ X 0,98/100\$ )	282 043
<b>Taxes spéciales</b> (service dette travaux Rue Nicolas Rioux)	14 390
<b>Taxes spéciales</b> (service dette pavage rang 5 Est, rideau étang des eaux usées)	40 292
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>800 361\$</b> =====
Excédent non affecté	42 633 <b>842 994\$</b> =====

**RÉSOLUTION 276-2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT 185-2011**

**REGLEMENT 185-2011**

**A: Règlement d'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'année financière 2012 .**

**B: D'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services d'égouts, d'assainissement des eaux, d'enlèvement des déchets et matières résiduelles et des intérêts pour les arrérages de taxes et tous comptes dus à la municipalité.**

**ATTENDU QUE** le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014;

**ATTENDU QU'** avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre dernier par monsieur Emilio Dumais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité :

**Que** le règlement 185-2011 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1:**

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit:

Total des dépenses anticipées	année 2012	25 000\$
	année 2013	30 000\$
	année 2014	30 000\$

Le conseil présente son programme triennal comme suit:

<b><u>2012</u></b>	Réserve-asphaltage	25 000\$
<b><u>2013</u></b>	Réserve-machinerie	30 000\$
<b><u>2014</u></b>	Réserve-machinerie	30 000\$

Tous ces projets seront financés par le fonds général annuel de l'exercice courant de chacune des années.

**ARTICLE 2:**

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé à **0.98/100\$** pour l'année 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. (28 779 900\$)

**ARTICLE 3:**

Le taux de la **taxe spéciale pour le service de la dette** des travaux de la route Nicolas Rioux est fixée à **0.05/100\$** pour l'année 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Le taux de la taxe spéciale pour le service de la dette** du pavage du rang 5 Est et le rideau des étangs des eaux usées est fixée à **0.14/100\$** pour l'année 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les taxes foncières spéciales identifiées ci dessous sont fixés pour l'année fiscale 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier 2012 et sont inclus dans la taxe foncière générale :

Taxe foncière spéciale "Sûreté du Québec":	0.11/100\$
Taxe égout et assainissement des eaux(ensemble)	0.03/100\$
Taxe foncière spéciale service de la dette (acquisition du camion pour le transport des matières résiduelles)	0.09/100\$

**ARTICLE 4:** (TARIFICATION) **RÈGLEMENT 185-2011**

Le conseil fixe le tarif égout 2012 (remb.de la dette) à **337.20\$** pour l'unité de référence "1" identifiée au tableau des catégories contenu au règlement no 95-96 et ce, pour tous les immeubles identifiés. (RGL 104-97) .

**ARTICLE 5:** (TARIFICATION)

Le conseil fixe le tarif d'assainissement des eaux usées (entretien) 2012 à **76.70\$** pour l'unité de référence "1" identifiée au tableau des catégories contenu au règlement no 95-96 et ce, pour tous les immeubles identifiés. **(RGL 104-97)**

**ARTICLE 6:** (TARIFICATION)

Le conseil fixe le tarif à **175\$** dollars pour la collecte et la disposition des déchets domestiques et des matières recyclables pour l'année 2012 pour chacun des logements résidentiels.

Le propriétaire d'immeubles à logements doit payer **175\$** dollars pour chaque unité de logement vacant ou non. Par contre, le propriétaire peut bénéficier d'un demi-tarif pour un logement habité moins de six mois en faisant la demande par écrit au conseil municipal.

Les résidences saisonnières tels que les chalets, le tarif est de **87,00\$**

Le tarif établi pour un commerce et les Compagnies identifiées est de **103\$** dollars et les commerces saisonniers, le tarif est de **51\$**

Le tarif pour les exploitations agricoles est de **103\$**.

**ARTICLE 7 :** (TARIFICATION)

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **15%** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**ARTICLE 8:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.  
Le présent règlement est adopté séance tenante le 12 décembre 2011.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger  
Directrice générale  
& secrétaire/trésorière

**RÉSOLUTION 277-2011 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin à 20 h.20.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger, dir.gén.  
& secrétaire/trésorière

